

paît une honorable place dans les bibliothèques du V^e siècle(1). Il le met sur la même ligne qu'Horace, mais nous savons qu'il faut passer beaucoup aux admirations contemporaines.

Envisagé comme témoin historique, Prudence acquiert une double valeur à nos yeux. Lorsque le poète raconte ces longues et pieuses vies de saints, lorsqu'il retrace tous ces atroces martyres, qu'il descend dans le détail des apprêts du supplice, qu'il décrit les tauroboles, qu'il erre aux catacombes, il nous donne tout autant de lignes précieuses, de documents positifs, et un excellent juge en pareille matière, un antiquaire d'une érudition sûre, M. l'abbé Greppo, nous dit « qu'il faut citer souvent Prudence, quand il s'agit d'antiquités ecclésiastiques (2). » L'usage même que l'on fait de l'autorité de Prudence, dans la dissertation à laquelle sont empruntées ces paroles, confirme bien le dire de M. l'abbé Greppo. Ainsi étudié, le poète fournirait à l'histoire et à la science les pages les plus curieuses.

F.-Z. COLLOMBET.

(1) *Hinc Horatius, hinc Prudentius lectitabantur. Epist. II, 9.*

(2) *Notice sur le corps de saint Exupère, martyr*, donné par S. S. Grégoire XVI, à l'Œuvre de la Propagation de la Foi; Lyon, Pélagaud et Lesne, 1858, in-8°, p. 27.